

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 201

Artikel: Au pays des menhirs
Autor: Des Tourelles, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dont ils étaient menacés ou d'être enfermés ou de faire le serment civique. La publication de ce serment, requis par les prêtres, ne se fit que huit jours après leur éviction du territoire, chez les Suisses, leurs voisins. Pendant cet espace de temps il y eut encore deux prêtres non bénéficiers, dans la Vallée de Delémont, qui terminèrent la procession des Rogations et célébrèrent encore la fête solennelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ces deux prêtres, Messrs *Bourrignon* et *Mathieu Cléménçon*, partirent bientôt après, crainte d'être portés dans la liste des autres citoyens et alors sujets à la loi du serment civique exigé pour tous les prêtres, les fonctionnaires publics même retirés en leur particulier.

Quelques jours après la publication du dit serment dans les diverses communes du département, la troupe française passant, à Saulcy, petit village aux environs de Bellegarde, surprit deux prêtres de l'Ajoie, MM. Froté, curé de Miécourt et l'abbé Antoine l'ainé natif de Porrertruy. Un détachement de gendarmes les conduisit à Delémont. Le premier, l'abbé Froté, fut reconduit sans autre forme de procès dans sa cure de Miécourt, d'où il s'échappa pour se réfugier en Suisse (*). Le second, extrêmement allarmé, redoutait la prestation du serment. Le lendemain il fut conduit, au milieu des bayonnettes, à la maison de ville de Delémont. Là devant la municipalité et entouré de soldats, il souscrivit contre sa volonté, au serment suivant : « Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité, sans rien déroger à la liberté de mes opinions religieuses ni à l'exercice du culte que je professes, conformément à la faculté qui m'est accordée par l'arrêté du département » (**).

Grâce à ce serment le jeune prêtre fut mis en liberté parce qu'il avait satisfait à la loi qui l'astreignait à cette prestation. Cependant sa conscience n'était pas libre, il s'agissait pour lui de la tranquilliser. Ce qu'il ne pouvait effectuer qu'en sortant de la nouvelle France. Il trouva un moyen expéditif qui lui réussit admirablement. Pendant les deux jours qu'il resta dans la ville, se promenant de tous les côtés jusqu'au

(*) M. Jacques-Joseph Froté, fut curé de Miécourt pendant 37 ans. Il rentra dans sa paroisse en 1799 et mourut le 27 mars 1815. Il était juge du décanat d'Elsau.

(**) L'abbé Antoine Norbert, fut le premier curé de Beurnevésin, en 1801, puis curé à Bonfol. Il se retira ensuite à Beurnevésin, avec une pension et où il mourut en 1833. M. Antoine avait été tellement effrayé de son arrestation qu'il garda toute sa vie un tremblement nerveux qui l'empêchait parfois de remplir ses fonctions.

ce qui annonçait chez lui une contrariété naissante — puis, soudain renfrogné, sur un ton de rancune implacable et d'intraduisible mépris ;

— Cette espèce de peintre ?...

— Monsieur Legoff n'est pas « une espèce de peintre », interrompit-elle avec vivacité ; il a eu des récompenses au Salon, et on parle de lui dans les journaux.

— D'abord, il ressemble à Gélinet !

— Gélinet ? fit-elle, feignant de chercher.

— Oui, tu sais bien, quand j'étais maître d'études, ce mauvais drôle qui faillit me rendre fou ?

Geneviève devint grave. Elle ne connaissait à cet être naïf qu'une haine au monde, — pas deux, une seule, — mais tenace, — la haine de l'élève Gélinet, dont, — que de fois ! — il lui avait raconté les méchants tours : sa chaise enduite de glu par le cancre, ou traîtreusement semée de bœufs de plumes, pointes en l'air, en guise de chausse-trap ; inscriptions injurieuses au tableau en lettres hautes d'un pied, avec illustra-

moment où il put saisir une occasion favorable pour s'éloigner de la ville et alors entrer sur le territoire suisse, commençant déjà dans la Prévôté de Moutier-Grandval, comprise dans la Neutralité helvétique. Il fut à l'instant recherché et réclamé partout, mais en vain, car le jeune ecclésiastique était déjà bien loin et en lieu de sûreté.

Il y eut encore quelques malheureux prêtres qui restèrent volontairement dans la nouvelle France, mais en se conformant à la loi du serment civique. Ces lâches ministres furent notamment en Ajoie, *Blanchard*, ex-jésuite. *Andermatte*, un pauvre prêtre d'ailleurs ignorant, *Gressot*, régent au collège pour la syntaxe, le *Fère Etienne*, ex-bernardin de Lucelle. Parmi les curés, *Wermeille*, curé de Courtedoux, connu par son caractère remuant et altier, ayant toujours des idées et des principes différents de ses confrères. *Bergeret*, (*), curé de Grandfontaine et doyen d'Ajoie, *Hassel*, l'ainé, curé de Charmoille, depuis plusieurs années chargé de dettes, n'étant d'ailleurs pas des plus réguliers dans sa conduite, puisqu'il était entré dans l'état ecclésiastique contre son gré, il favorisait les esprits indociles et les révoltés de sa paroisse, par l'insurbordination qu'il leur inspirait envers le Souverain.

A la Montagne des Bois se trouvait les deux fameux intrigants *Copin* du Noirmont et *Brossard*, vieux prêtre vagabond, ci-devant curé à Lamothe et à Courtedoux. Copin exerçait l'art de médecin sans jamais pouvoir se guérir lui-même de son mauvais esprit. Altier et révolté contre son Evêque même, il suivait les maximes et les principes de Fébronius. Ce vieillard hypocrite, sous les dehors de la charité, et de la piété, distribuait des drogues de l'apothicaire gratuitement à ceux qui se faisaient à lui dans leurs maladies, sans cependant leur avouer qu'il avait contracté mille livres de dettes. Ce sont là les beaux principes de charité que le pasteur Copin suivait pour se donner de la popularité. Il soulageait les uns en leur donnant des remèdes tout en ruinant les autres par des emprunts qu'il savait ne pouvoir jamais acquitter.

Voilà la route qu'il suivit pour se créer un parti dans sa paroisse du Noirmont et aux en-

(*) François Bergeret fut curé de Grandfontaine pendant 25 ans. Ses confrères le désignèrent pour doyen, parce qu'ils l'estimaient. À la révolution, il refusa le serment et partit. Arrivé aux frontières, il se laissa flétrir par les siens, rentra dans sa cure, et prêta le serment fatal. Ses paroissiens désertèrent son église, et le méprisèrent. Il ne put résister à cette épreuve et mourut l'année suivante, le 24 Avril, accablé de regrets.

tions à l'appui représentant M. Chardonnet pendu, — langue immense, — à un gibet ; ses chapeaux agrémentés de soucoupes artistement découpés avec un canif ; ses livres et ses cahiers inondés d'encre, lacérés ; le pupitre de sa chaise transformé en cage à souris, à couleuvres et à crapauds vivants ; son lit bondé de paquets grouillants de lombrics ou de hanetons, — quoi encore !...

— Mon Dieu, dit-elle, en essayant de pallier les choses, c'est attacher bien de l'importance à des gamineries !

— Tu appelles cela des gamineries ? cria M. Chardonnet exaspéré. Et cette botte de charbons, accrochée, un jour de visites officielles, à ma redingote de cérémonie avec une pancarte injurieuse : *carduus carduum fricat* ? Je la promenai à la sous-préfecture, chez le général... toute la ville fit des gorges chaudes de moi ! A ton sens, ce sont là d'innocentes gamineries ?

— Certes non, mais enfin M. Legoff n'est pas Gélinet.

virons.

Ayant été convaincu d'avoir tenu des discours insidieux contre le gouvernement et même d'avoir fait imprimer des dialogues dangereux, inspirant un esprit de révolte et d'insurbordination en ce qu'il taxait le Prince-Evêque et ses officiers d'être injustes et sans miséricorde. En conséquence Copin fut saisi dans son presbytère et conduit sous bonne escorte au château de Porrentruy où il fut en arrestation jusqu'à l'arrivée des Français dans la Principauté. Il fut alors délivré de ses arrêts et il rentra chez lui. Là il commença à bouleverser le gouvernement et à favoriser tous ceux qui traînaient la révolte dans notre pays, notamment Rengger. Celui-ci et tous ses complices trouvaient tous asile chez lui. Sa cure était comme un repaire de brigands. Ce prêtre vieillard était la tête secondant toutes les intrigues de Rengger. Ils formaient des assemblées composées de soi-disant assemblées primaires du pays afin de créer une nouvelle constitution à l'instar de celle de la France. Voyant qu'ils gagnaient quelques partisans, à cause de la nouveauté, ils résolurent de planter un arbre de la liberté au Noirmont. Ils le firent solennellement aux acclamations de quelques esprits révolutionnaires.

(A suivre).

AU PAYS DES MENHIRS

Quand le recteur de Kerkarakier, dimanche dernier qui n'est pas vieux, sortit de la sacristie pour allumer les six énormes cierges de la grand messe, il crut, positivement, qu'il avait la berline...

Figé par le saisissement, on le vit rester tout droit, immobile, bouche bée, les yeux grands ouverts, l'air effaré, assez semblable, avec sa perche de courrier au bout de laquelle brûlait un vieux bout d'allume, à quelque légendaire chevalier errant pétrifié en plein tournoi.

Au bout de quelques secondes, il reprit un peu de ses sens, posa lentement, à la porte de la sacristie, sa lance pacifique, puis tirant précipitamment son mouchoir, se mit à frotter vigoureusement le verre de ses lunettes.

— Je te dis qu'il lui ressemble !

Vous n'allez toujours pas le rendre responsable de cette ressemblance ?

— Gélinet est allé, lui aussi, à Paris faire de la peinture : il buvait de l'absinthe, il a ruiné sa famille, il est mort à l'hôpital.

— Mais...

— Tous les peintres que j'ai connus sont morts à l'hôpital !

— Mon oncle ?

— Jamais je ne consentirai à ce mariage !

— Mon bon oncle ?

— Jamais...

Enfin, après une inquiétante crise de larmes de sa pupille, l'intraitable savant se laissa arracher une concession.

— Soit, — dit-il, — j'admets que ce Gélinet que ce peintre puisse ne pas être tout à fait le triste sire que...

(La suite prochainement.)

Vains efforts !... il eut beau regarder soigneusement au travers du cristal de roche à trente-cinq sous la paire, quand il eut enfourché sur son nez ses besicles d'acier, il fut obligé de constater, le cœur gros, qu'il n'avait pas eu la berline, et que les banes de ses hommes étaient bien à peu près vides...

Vides !... vides !... mais c'était la première fois que cet affront leur arrivait, à ces pauvres vieux banes, massivement taillés en plein chêne, et solides comme la foi bretonne !

Comment ?... est-ce que son cher Kerkarakier, qui était célèbre dans tout le pays d'Auray, depuis Carnac jusqu'à la Trinité et Vannes, pour la fidélité granitique des hommes, se mettrait aussi à suivre l'exemple des pays d'alentour ?... Est-ce que la maudite presse commencerait à faire parmi eux des ravages ?... Oh ! ces journaux !

Mais non ! c'était un retard, un simple retard... Les gars des Kerkarakier ont l'habitude de boire une bolée après la messe... quelquefois deux... N'auraient-ils pas voulu prendre une petite avance ?...

Hein !... hein !... les gaillards !... ils en seraient bien capables !... Si capables que ça devait arriver un jour ou l'autre... et que c'était même étonnant que ça ne fût pas encore arrivé...

C'est égal !... on les attendra, les vauriens bien-aimés, et quand on les entendra entrer avec leurs souliers ferrés, marchant au pas, dans l'église, comme sur un champ de manœuvres, on commencera la messe tout de suite, sans avoir l'air de rien... mais quand on en sera au prône, on leur dira quelque chose en breton qui sera pas trop méchant, mais tapé tout de même !...

* * *

Hélas !... ce fut en vain que le pauvre recteur tournilla longtemps dans la sacristie !... en vain qu'il fit épeler à Lohec, son dernier enfant de chœur, tout le psaume *Judica*, censément pour s'assurer qu'il ne faisait plus de fautes... en vain qu'il fit changer la chasuble que la bonne Sœur avait préparée, parce que le galon d'argent tournait au rouge brique !... en vain qu'il fit raisonner l'office sous prétexte que cet ivrogne de bedeau avait dû escamoter le troisième coup de cloche... tout fut inutile, et quand après une demi-heure de retard, le cher homme se décida à faire son entrée dans l'église, les banes des gars de Kerkarakier étaient restés obstinément vides...

— Mais enfin — se disait-il en montant à l'autel et en disposant son calice sur la pierre sacrée, — est-ce qu'ils sont tous subitement tombés malades ?... Est-ce qu'il y aurait une épidémie sur les hommes ?... Je ne vois que ça qui puisse... Mais comment ne l'ai-je pas su ?

Et, soucieux, le recteur de Kerkarakier, ayant redescendu les trois degrés de l'autel, se signa et dit de sa voix profonde :

— *Introibo ad altare Dei.*

* * *

— *Ad Deum qui locutus.*... Lohec n'acheva pas... Une détonation venait de retentir tout près de l'église..., puis une autre..., puis bientôt par les fenêtres aux châssis disjoints, par la porte restée ouverte, par les interstices de la toiture, par partout à la fois, entra dans le vieux temple le fracas impie d'une chasse : aboiements de chiens..., appels des chasseurs..., cris des rabatteurs..., notes éclatantes et orgueilleuses

du cor..., tout cela passa dans une sorte d'ouragan sacrilège, violant cyniquement le silence recueilli de la messe, défi insolent jeté à Dieu par des chrétiens parjures...

Quand le recteur de Kerkarakier voulut entonner le *Gloria in excelsis Deo...* il s'arrêta après les trois premières notes, et le neume qu'il avait commencé d'une voix mal assurée, s'acheva dans un sanglot...

* * *

C'était donc cela qui avait retenu loin de l'église, un jour de saint dimanche, la plupart de ses gars !... Oui !... tous, jusqu'à ses pères de famille... jusqu'à son petit Yves, son préféré de la dernière confirmation, tous... tous... pour un écu de trois livres... s'étaient faits rabatteurs... et au lieu de venir prier le Dieu des calvaires bretons, passaient leur journée à traquer les bêtes de la lande !...

Et tout cela c'était la faute à ces espèces de banquiers, Parisiens de malheur, qui avaient loué le manoir voisin et y vivaient comme de vrais parpaillots qu'ils étaient... Eh bien ! on verrait...

* * *

Le soir venu, il y avait grande fête au château de Kerkarakier.

C'était le moment du tableau.

Déjà les premières ombres, hâties et froides, des nuits septembrales envahissaient les choses... La chasse avait cessé à la chute du jour, et dans la cour d'honneur, pour plaire à ces dames de Paris, on avait allumé des torches.

Et c'était bien quelque chose de fantastique que de voir cette fin de journée qui s'empourprait ainsi de leurs farouches, pendant que dans la lande immense, semée de menhirs mystérieux, le grand vent de la mer faisait entendre sa plainte sifflante et ses troubantes mélopées...

Debout, près du tableau noir, un bâton de craie à la main, le maître piqueur, en cuotte courte et veston rouge, écrivant d'après le rapport des rabatteurs :

M. SUSSLOR... 73 pièces.

M. LAGRATTE... 52.

M. SPIRALE... 112.

* * *

L'émotion flatteuse causée par ce chiffre inouï n'était pas encore calmée, qu'on vit sortir de l'ombre et s'avancer au milieu du cercle lumineux formé par les torches, la haute et fière stature du recteur de Kerkarakier.

Le prêtre breton marchait lentement, la tête droite, en homme qui se sentait là chez lui, plus que tous ces viveurs exotiques, venus on ne sait d'où, pour lesquels se préparait une nuit de ripailles et d'orgie...

L'un d'eux, le prétendu de Lagratte, voulut s'avancer vers lui.

— Monsieur le recteur, se prit-il à dire avec empressement qui frisait l'impertinence, Monsieur le recteur acceptera sans doute quelqu'une de nos victimes. Voici un lièvre...

Sans lui répondre un mot, le curé breton s'approcha d'un porteur de torches, prit le flambeau, et sans se presser, se mit à éclairer successivement le visage des rabatteurs... Il y en avait trente... trente !... Cela dura quelques minutes... Quand il eut fini, le recteur se dirigea vers le tableau, et élevant la voix, il dit d'un ton qui ne souffrait pas de raillerie :

— Messieurs, votre chasse a été plus heu-

reuse que vous ne pensez... Permettez-moi d'ajouter les pièces que vous avez oubliées...

La craie grinça rapidement sur le tableau :

— Regardez tous !... Voilà ce que vous avez tué !

En disant ces mots, le recteur redressa sa torche.

Chasseurs et rabatteurs se précipitèrent pour lire...

Sur le tableau, il y avait :

30 AMES !

JEAN DES TOURELLES.

Poignée de recettes

Dégraissage des étoffes.

Coton, chanvre, lin. — On lave dans un bain de savon tiède, puis on passe dans un bain d'eau de pluie ou de rivière dans laquelle on a dissout une poignée d'alun, on rince ensuite à l'eau claire. Les étoffes d'indienne ou de mousseline sont lavées dans un bain de savon tiède, puis lavées dans l'eau de rivière et enfin, rincées dans un bain légèrement aiguisé d'acide acétique.

Drap. — On frotte le drap au moyen d'une brosse trempée dans un liquide composé de dix parties d'eau et une partie d'ammoniaque, puis on rince à l'eau claire et l'on laisse égoutter. Quand le drap est très malpropre, il est bon de le soumettre à la vapeur d'eau pour amollir la crasse et la préparer à la solution dans le bain d'ammoniaque.

Étoffes teintes. — La couleur des étoffes teintes se conservera parfaitement en les lavant dans l'eau dans laquelle on a fait bouillir des épinaux : cette eau enlève les taches sans nuire à la teinture des étoffes.

Flanelle, laine. — On nettoie la flanelle avec une décoction de saponaire. On emploie aussi le procédé suivant : On lave d'abord dans un bain de savon un peu tiède auquel on a ajouté 15 grammes de cristaux de soude. Ce lavage se fait au moyen d'une brosse, après qu'on a tendu l'étoffe sur une planche, car le frottement avec la main rétrécit la flanelle. On rince alors dans l'eau de savon légère, on laisse égoutter et on roule dans des draps pour absorber l'humidité.

Soie. — On bat pour en faire un mélange intime les substances suivantes :

Savon blanc. 5 grammes.

Miel 5

Alcool. 25

On imbibé des deux côtés l'étoffe de ce liquide au moyen d'une brosse : on dépose l'étoffe dans un vase d'eau froide, puis on rince à l'eau tiède et on laisse sécher en évitant que les deux faces de la soie ne se touchent. Quand la soie est à peu près sèche, on la repasse avec un fer chaud.

Tapis. — On dissout un siel de bœuf dans 12 litres d'eau et on frotte le tapis à plusieurs reprises avec une brosse trempée dans ce liquide, puis on brosse à l'eau claire pour faire disparaître l'écume qui s'est formée et on sèche avec du linge propre.

Velours. — On frotte le velours avec un linge imbibé d'ammoniaque liquide, puis on lave à l'essence de térébenthine. Pour redresser les poils du velours on agit comme suit : On attache le velours avec des épingles sur un gros canevas qu'on a fixé sur un ca-